

**N° 186.** — **ARRÊTÉ** du 29 juillet 1869 déterminant les dispositions à prendre pour la célébration de la fête de S. M. l'Empereur.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

ARRÊTONS :

Le samedi, veille du 15 août, la fête de Sa Majesté l'Empereur sera annoncée, au coucher du soleil, par une salve de 21 coups de canon, faite par la batterie de campagne.

Le dimanche 15, une nouvelle salve de 21 coups de canon sera faite au lever du soleil.

A 8 heures, les édifices publics arboreront les couleurs nationales ; les bâtiments de guerre et de commerce de la rade hisseront leurs pavillons et se pavoisent jusqu'au coucher du soleil.

A 7 h. 30, MM. les fonctionnaires et les officiers de terre et de mer se réuniront à l'hôtel du Gouvernement. Ils accompagneront le Commandant Commissaire Impérial, qui, à 7 h. 45, ira prendre la Reine en son palais pour aller avec elle à la messe militaire qui sera célébrée à 8 h. dans la chapelle catholique.

Il sera chanté un *Te Deum*, pendant lequel on tirera une salve de 21 coups de canon.

A l'issue de la cérémonie religieuse, la Reine et le Commandant Commissaire Impérial passeront la revue des troupes de la garnison, réunies sous le commandement du plus ancien des capitaines présents à Papeete.

Sa Majesté la Reine et le Commandant Commissaire Impérial rentreront alors au Gouvernement, où ils recevront la visite des chefs indigènes qui auront été invités à assister à la cérémonie religieuse et à la revue.

Sa Majesté sera reconduite en son palais par le Commandant Commissaire Impérial et les fonctionnaires.

A 11 h., un banquet réunira les chefs indigènes dans la fare hau du Gouvernement.

A midi, il sera fait une dernière salve de 21 coups de canon.

A 1 h., jeux publics sur la place du Gouvernement.

A 2 h., régates.

Le programme de ces réjouissances publiques sera publié par les commissions spéciales, qui s'adresseront au Génie pour l'exécution des travaux nécessaires.